

Plan achat de l'État 2020 – 2024 : transformer la fonction achat pour la rendre plus efficiente

Objectifs

Transformer la fonction achat de l'État et de ses opérateurs pour :

- améliorer le fonctionnement des services publics tout en réduisant leurs coûts
- appliquer de nouveaux leviers aux achats pour dégager des marges de manœuvre budgétaires au profit des ministères et opérateurs de l'État
- soutenir, via la politique d'achat, des modalités innovantes de mise en œuvre de l'action publique
- promouvoir des services publics responsables sur les plans social et environnemental.

ENGAGEMENTS PRIS

Engagements pris lors du 3^e CITP (juin 2019) et confirmés lors des CITP suivants :

- lancer un plan de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État
- générer 1 milliard d'euros d'économies budgétaires.

1 milliard d'€ d'économies

attendues à terminaison du plan, dont 800 M€ pour les ministères et 200 M€ pour les opérateurs de l'État

La mise en œuvre du plan achat a été lancée le 23 octobre 2020 par le directeur du cabinet du Premier ministre.

L'ensemble des parties prenantes, acteurs de l'État et opérateurs, est appelé à transformer et renforcer durablement la fonction achat au sein de l'administration pour :

- une fonction achat plus efficiente permettant une économie de moyens au profit des politiques publiques
- valoriser le métier d'acheteur dans les services de l'État
- orienter l'achat public vers des solutions innovantes soutenant la transformation des services publics
- faciliter l'accès des PME/TPE à la commande publique, en cohérence avec les objectifs du plan de relance
- accélérer la mise en œuvre de la politique d'achats responsables
- renforcer les collaborations entre la fonction achat et les fonctions métiers
- renforcer la fonction approvisionnement
- développer le contrôle de gestion des achats.

AVANCEMENT DU PLAN

23 milliards d'€ d'achats annuels
des ministères et opérateurs de l'État concernés par le plan achat

20 000 marchés publics notifiés
chaque année par les ministères

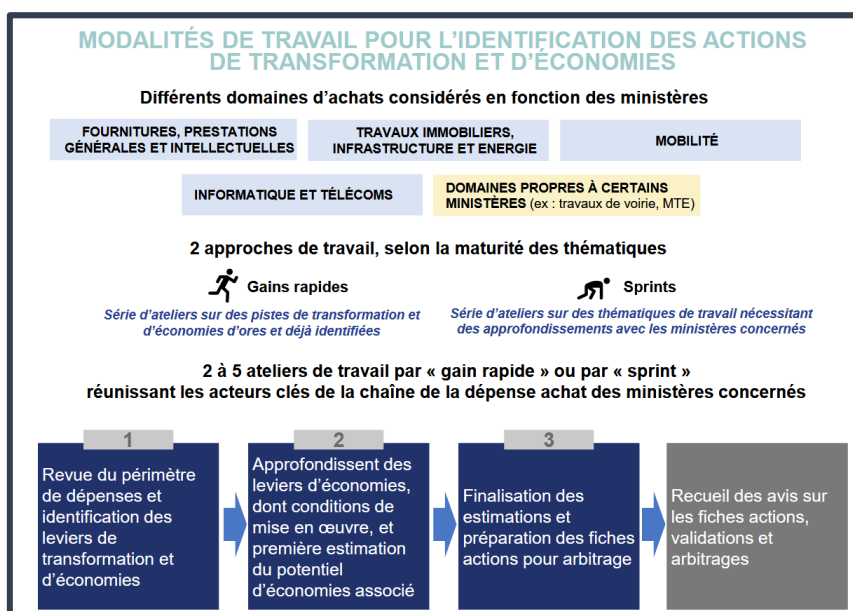
Le plan achat de l'État concerne deux volets :

- un volet dédié aux ministères, démarré en septembre 2020
- un volet dédié aux opérateurs de l'État, démarré en mars 2021.

Les parties prenantes sont associées aux économies réalisées :

- 30 % laissées au bénéfice des ministères et opérateurs, ce qui leur donne une marge de manœuvre accrue au service des politiques publiques
- 70 % viennent en réduction des dépenses publiques, et contribuent ainsi à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques.

Volet ministériel du plan Achat :



- après une phase de diagnostic et d'initialisation du plan, la phase 2 d'élaboration du plan d'économies budgétaires liées aux achats a débuté en janvier 2021 et s'achèvera en mars 2022. Les travaux ont été organisés en **trois « vagues »** de domaines d'achats, couvrant au total plus de 10 milliards d'euros d'achats. Des ateliers associant près de 600 représentants des ministères, de la direction des achats de l'État, de la direction du budget et de la DITP, ont permis d'identifier des leviers d'optimisation des achats sur une trentaine de domaines d'achats.
- les travaux sur la « **vague 1** » (fournitures et mobilier de bureau, frais d'expédition du courrier, maintenance immobilière, prestations intellectuelles, petits travaux liés aux bâtiments, voyages et déplacements professionnels, etc.) ont abouti à des décisions formalisées par un arbitrage du cabinet du Premier ministre rendu le 10 décembre 2021, et à l'ajustement correspondant des dotations budgétaires dans le cadre du projet de loi de finances 2022.

Les crédits des ministères ont été réduits de 56 M€, correspondant à des économies brutes de 108 M€ en 2022.

Le cabinet du Premier ministre a explicitement arbitré les actions à mettre en œuvre tout au long de l'année 2022 pour permettre ces économies, qui auront un rendement nettement supérieur en 2023, compte tenu des délais de mise en œuvre des actions, qui peuvent être de près de six mois (par exemple lorsqu'il s'agit de concevoir et de mettre en place un nouveau marché interministériel, après publicité et mise en concurrence conformément aux règles de la commande publique). Les travaux se poursuivent pour certains domaines d'achats de la « vague 1 », comme les travaux de voirie, la restauration collective et les achats de denrées, ou encore les prestations intellectuelles informatiques

- les domaines d'achats de la « **vague 2** » (notamment les opérations de travaux et prestations intellectuelles liées aux travaux, les logiciels, l'événementiel et les prestations multiservices/multitechniques), ont fait l'objet de discussions interministérielles en fin d'année 2021, et une concertation interministérielle dématérialisée sera prochainement organisée en vue d'aboutir à une deuxième série d'arbitrages
- les travaux sur la « **vague 3** » (vêtements, nettoyage, copieurs, analyses de laboratoires, formation, etc.) sont en cours de finalisation et aboutiront au premier semestre 2022.

Volet opérateurs du plan Achat :

- le volet opérateurs du plan a été lancé en mars 2021
- comme pour le volet ministériel, la première phase vise à établir un diagnostic de l'organisation et du fonctionnement des achats des opérateurs de l'État et à identifier les natures d'achat qui feront l'objet des travaux de co-construction du plan avec eux.
- les travaux ont été engagés avant l'été 2021 avec 17 premiers opérateurs, rejoints à la rentrée de septembre 2021 par 5 universités volontaires, retenus du fait de leur volume d'achats et représentatifs de la diversité des 437 opérateurs de l'État dont :
 - les universités
 - des opérateurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNRS, INSERM, INRAE, École Polytechnique, institut Mines-Télécom, CNOUS)
 - des établissements publics culturels (Louvre, Centre des monuments nationaux)
 - des opérateurs sous tutelle du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés, Agence nationale de traitement automatisé des infractions, Office français de l'immigration et de l'intégration)
 - ainsi que Pôle emploi, Voies navigables de France, FranceAgriMer, l'Agence de services et de paiements, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice
- la phase 2 d'élaboration du plan d'économies budgétaires liées aux achats commencera immédiatement après, en associant les ministères de tutelle des différents opérateurs.